Syndicat Centre Hérault

# SYNDICAT CENTRE HERAULT

---

## RELEVE DE DECISIONS

## SEANCE DU MERCREDI 19 JANVIER 2022

---

**Nombre de membres dont le comité syndical doit être composé : 24**

**Nombre de membres présents : 13**

Sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président.
**Présents :** M. Claude REVEL, Mme Isabelle SILHOL, M. Francis BARDEAU, M. Jean Luc REQUI , M. Daniel VALETTE, M. Ludovic CROS, M. Jean François SOTO, Mme Véronique NEIL, Mme Marie Hélène SANCHEZ, Mme Martine BONNET, Mme Sophie COSTEAU, Mme Danièle JOSEPH,

**Absents excusés:** M. Daniel FABRE,. M Serge DIDELET, M. Bertrand ALEIX, M. José MARTINEZ, Mme Isabelle LE GOFF, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Hélène SANCHEZ

**Délibération n° 2022-002 Approbation du procès-verbal du 01 décembre 2021**

Aucune observation n'étant formulée, le Procès-Verbal de la séance du 01 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité

**Délibération n° 2022-003 : Modification d'un représentant titulaire de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault**

Vu que la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault a modifié en date du 13 décembre 2021 ses représentants au sein du Syndicat Centre Hérault, il convient d'actualiser la liste comme suit :

| Membres titulaires | Membres suppléants |
|---|---|
| M. Jean François SOTO | M. José MARTINEZ |
| Mme Véronique NEIL | M. Daniel REQUIRAND |
| Mme Marie Hélène SANCHEZ | M. Grégory BRO |
| Mme Martine BONNET | M. David CABLAT |

Le rapport est adopté à l'unanimité

**Délibération n° 2022-004 : Modalités d'organisation de réunion à distance du Comité Syndical**

Vu que dans le cadre de l'état d'urgence, les exécutifs locaux peuvent « décider que la réunion de l'organe délibérant se tienne par vidéoconférence ou à défaut en audioconférence »,

Vu la proposition de faire le cas échéant, les réunions du Comité Syndical à distance par visioconférence avec un outil qui permettra :

- l'identification des participants (code de réunion, un mot de passe...)
- l'enregistrement et la conservation des débats
- les modalités de scrutin :

Le rapport est adopté à l'unanimité

**Délibération n° 2022-005 Approbation de la mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires**

Monsieur le Président propose de s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes budgétaires soumis au contrôle de légalité à la préfecture et par conséquent d'établir un avenant à la convention d'origine.

Le rapport est adopté à l'unanimité

**Délibération n° 2022-006 Compte rendu par le Président des décisions prises par délégation du Comité Syndical**

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical des décisions prises par délégation.

Le Comité Syndical en prend acte

**Délibération n° 2022-007 Approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022**

Suite à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), étape obligatoire dans le cycle budgétaire des établissements publics de coopération intercommunale,

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 préalable au vote du Budget primitif 2022

**Délibération n° 2022-008 Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire de la parcelle cadastrée E718 au RECYCLAGE LODEVOIS**

Monsieur le Président propose de mettre à disposition des locaux situés sur la déchèterie de Lodève au RECYCLAGE LODEVOIS pour créer un petit atelier de valorisation et de transformation (découpe, remise en état...).Cette mise à disposition peut être en complément de la convention d'occupation temporaire de la parcelle cadastrée E718 au RECYCLAGE LODEVOIS,

Suite à la présentation de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire de la parcelle cadastrée E718 au RECYCLAGE LODEVOIS,

Le rapport est adopté à l'unanimité

**Délibération n° 2022-009 Contrat de reprise de la filière piles et accumulateurs portables avec SCRELEC pour la période 2022 / 2024**

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical que le contrat de reprise de la filière piles et accumulateurs portables dans les déchèteries avec la société SCRELEC arrive à échéance et qu'il convient de le renouveler sur la période 2022-2024.

Suite à la présentation du contrat,

Le rapport est adopté à l'unanimité

**Délibération n° 2022-010 Centre de tri de l'Ouest Hérault – Octroi d'une garantie d'emprunt à la SPL OEKOMED (Complément à la délibération 2021-148)**

Monsieur le Président indique que suite à des remarques de la Banque Postale concernant la délibération initiale (délibération 2021-148) relative à l'octroi d'une garantie d'emprunt à la SPL OEKOMED, il convient d'apporter un complément celle-ci.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Levée de la séance à 19 h 00

Le Président,

Olivier BERNARDI

SYNDICAT CENTRE HERAULT
34800 ASPIRAN